



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2025

Convoqué le 23 janvier 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le mercredi 5 février 2025 à partir de 14h30 en hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Fabienne VOUTE (visio)

Sophie AUGER GRAPPIN

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Michèle MARTEL

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (Intérim DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA) (visio)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST

Chantal LELIEVRE donne pouvoir à Mme Fabienne VOUTE

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Rémi CHABRILLAT

Sondès EL HAFIDHI

Mathias BERNARD

Andréa MALAPERT

Direction de l'ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Représentants des services :

Pierre PATUREAU MIRAND, Direction de la Culture – Clermont Auvergne Métropole

Fanny MARTIN, Direction de la Culture - Ville de Clermont-Ferrand

Introduction de la séance

La Présidente fait le point sur les délégations de pouvoir, excuse les absent-es, et propose de débiter le Conseil d'Administration, le quorum étant atteint.

La présidente invite les nouvelles personnalités qualifiées à se présenter et leur adresse ses souhaits de bienvenue à l'issue d'un tour de table introductif.

Sophie AUGER GRAPPIN, directrice du centre d'art Le Creux de l'enfer à Thiers, exprime sa satisfaction de rejoindre le conseil d'administration de l'école et remercie Sandrine REBEYRAT pour son invitation. Elle rappelle les liens partenariaux de longue date entre Le Creux de l'enfer et l'établissement, fondés sur leur proximité géographique et matérialisés notamment par les projets d'exposition *Les Enfants de Sabbat* et, plus récemment, *Éclats*, un projet éditorial. Elle saisit cette occasion pour remercier Clermont Auvergne Métropole, avec qui le centre d'art mène une réflexion sur la circulation des publics entre Thiers et la Métropole, dans une démarche de valorisation de l'écosystème des arts visuels sur le territoire. Son engagement au sein du conseil d'administration vise à approfondir ces collaborations et à explorer de nouveaux axes.

Yannick GONZALEZ retrace son parcours professionnel. Ancien directeur du *Bureau des compétences et Désirs*, structure de production basée à Marseille, il a également dirigé la *Galerie Off Marseille*. Il exerce actuellement au sein de *Nouvelles Donnes Production*, où il pilote notamment le projet *Les Nouveaux collectionneurs*, destiné à la constitution d'une collection publique d'œuvres de collégien-nes. Parallèlement, il intervient à l'École des Beaux-Arts de Marseille où il accompagne la restructuration du service de professionnalisation.

Sandrine REBEYRAT exprime à son tour sa gratitude envers les nouvelles personnalités qualifiées rejoignant le conseil d'administration. À l'instar de Forest PATTERSON, les nouveaux membres interrogent leur rôle au sein de cette instance et la manière dont chacun-e pourra contribuer au développement de l'ESACM

La directrice souligne que leur contribution est essentielle dans l'élaboration de la stratégie globale de l'établissement. en raison de leur expertise liée à l'art contemporain.

Animés d'une volonté d'échanges et de collaboration, les personnalités qualifiées vont contribuer à un travail de réflexion portant sur les questions de professionnalisation et d'économie de la création.

Validation du compte rendu du Conseil d'administration du 7 novembre 2024

Isabelle LAVEST demande aux administrateurs s'ils ont des corrections ou des remarques à faire sur le compte rendu du dernier Conseil d'Administration qu'ils ont reçu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 7 novembre 2024 est validé.

RAPPORTS NON DÉLIBÉRATIFS

Note stratégique pour l'auto-évaluation HCERES, 11 janvier 2025

L'école est engagée dans le processus d'autoévaluation dans le cadre de l'accréditation menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). La directrice souhaite échanger avec le conseil d'administration sur les enjeux liés à cette démarche qui ne porte plus uniquement sur l'évaluation des formations, mais également sur l'établissement dans sa globalité.

Désormais, l'instance d'évaluation prend en compte plusieurs dimensions essentielles : la gouvernance et le pilotage administratif et financier, la politique des ressources humaines ainsi que la soutenabilité du projet d'établissement. L'école doit ainsi démontrer la solidité de son organisation et la pertinence de ses stratégies de développement.

Pour ce faire, l'établissement s'appuiera sur plusieurs référentiels : le premier, institutionnel et pédagogique, structuré en deux volets, puis en domaines et références, intégrant des questions nécessitant une documentation approfondie et un second quantitatif portant sur les effectifs et autres données chiffrées. L'objectif est de produire une analyse argumentée, fondée sur des exemples concrets, permettant une mise en perspective critique et la définition de nouveaux axes de travail. Ce processus sera jalonné de rendez-vous avec les directions scientifiques et d'évaluation du HCERES.

En interne, l'ensemble de la communauté scolaire sera sollicitée et associée au processus d'auto-évaluation.

Une première réunion stratégique et une réunion opérationnelle ont eu lieu avec le comité HCERES, réunissant la directrice, l'équipe ayant assuré l'intérim avant son arrivée ainsi que Zoé HALLER, chargée de mission sur les questions de professionnalisation.

Lors de cette réunion, il a été demandé de formaliser une présentation détaillée de l'établissement, en identifiant ses caractéristiques distinctives, qui serviront de grille de lecture pour l'évaluation.

Une note de synthèse a été produite et sera transmise aux experts en charge de l'évaluation. Celle-ci a été communiquée aux membres du CSPVE. Elle est également adressée aux collègues du présent conseil d'administration.

Quatre axes majeurs ont été définis :

- **Responsabilité sociétale et transformation des parcours** : mise en avant de l'engagement de l'établissement en matière d'accessibilité de toutes et tous à l'enseignement supérieur et de lutte contre les déterminismes sociaux.
- **Santé institutionnelle** : démonstration de l'agilité de l'école dans la conduite du projet d'établissement et la mise en place d'outils favorisant un pilotage efficace, réactif et prospectif.
- **Innovation pédagogique** : retour critique sur la réforme pédagogique mise en œuvre après la dernière accréditation qui avait souligné des orientations novatrices et distinctives. Ce bilan, après cinq années de mise en application, permettra une prise de recul constructive.
- **Coopérations, économie de la création et professionnalisation** : valorisation des dispositifs de professionnalisation et du maillage partenarial développé par l'école, et nouvelles perspectives de développement.

Le dossier d'autoévaluation devra être remis le 16 juin. D'ici là, l'équipe engage un travail approfondi afin de préparer une synthèse pour le CSPVE de juin qui sera ensuite présentée au conseil d'administration de juin. Bien que le dossier sera déposé à cette date. Des ajustements pourront être intégrés en fonction des retours des administrateur-rices.

Enfin, une délégation d'experts du HCERES viendra à l'école les 5 et 6 octobre 2025 pour une visite de deux jours. Des membres du conseil d'administration, des équipes, des étudiant-es ainsi que plusieurs partenaires pourront être sollicités, à cette occasion, pour des entretiens.

Ubavka ZARIC rappelle que le conseil d'administration avait validé en novembre 2021 un contrat pluriannuel issu de la précédente accréditation, fixant un certain nombre d'objectifs. Celui-ci pourrait constituer une base de référence pour l'autoévaluation. Sandrine REBEYRAT précise qu'un bilan et des perspectives ont été présentés lors du conseil d'administration de novembre 2024. À cette occasion, un état des lieux détaillé des objectifs a été dressé. La direction a mis en place un tableau récapitulatif afin d'assurer un suivi rigoureux de ces engagements (bilan annuel) et inscrit de nouvelles orientations.

Information du Conseil sur les décisions de virement de crédit de chapitre à chapitre – BP 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57, il est possible d'effectuer des virements de crédits pour des montants limités, sous réserve du respect de certaines conditions et d'une information au conseil d'administration lors de la séance la plus proche.

En ce sens, il est annoncé en séance un virement de crédit d'un montant de 1 000 €, destiné à l'acquisition d'un logiciel dédié au son et à la vidéo à des fins pédagogiques. Ce mouvement de crédit d'investissement permet de ne pas différer cet achat jusqu'au prochain conseil d'administration de mars 2025.

RAPPORTS DÉLIBÉRATIFS

Budget : Rapport d'orientation budgétaire 2025

L'année 2025 marque une période de transition, conjuguant la continuité du projet engagé ces deux dernières années avec une réorientation du pilotage financier et des ressources humaines.

Sandrine REBEYRAT salue la constance des membres fondateurs de l'établissement, qui ont non seulement maintenu leur engagement, mais l'ont parfois augmenté, notamment grâce à l'aide exceptionnelle du Ministère de la Culture et au soutien de Clermont Auvergne Métropole qui a permis de couvrir la hausse du point d'indice des agent-es.

Ces appuis constants, associés à une gestion rigoureuse des dépenses, ont permis à l'école de retrouver une véritable soutenabilité des cursus et d'envisager la reconstitution d'un fonds de roulement.

Isabelle LAVEST insiste sur l'importance de cette stabilité financière qui constitue un enjeu central dans le cadre du processus HCERES, imposant une double exigence de rigueur, tant sur le plan pédagogique que budgétaire.

En 2025, l'engagement renouvelé des membres fondateurs et l'implication renforcée de la Métropole permettent notamment le doublement de la prime *Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves* (ISOE) perçue par les enseignant-es. Cette mesure, essentielle pour la reconnaissance de leur engagement auprès de la communauté étudiante, est saluée comme un véritable choix politique de la part du président de la Métropole. Maxime MARION, au nom de l'ensemble des enseignant-es, remercie Olivier BIANCHI, Isabelle LAVEST et Pierre PATUREAU MIRAND pour cette décision significative, et indique qu'un courrier de remerciement leur sera adressé.

En complément du doublement de la prime, l'augmentation des titres-restaurant et l'aide à la prévoyance/maintien de salaire a été rendue possible grâce à l'affectation d'une enveloppe supplémentaire de 50 000 €. Sans cet apport, la mise en œuvre de telles mesures n'aurait pas été possible pour l'école.

Isabelle LAVEST interroge sur la mise en place du doublement de la prime ISOE dans d'autres écoles du réseau. Ubavka ZARIC rappelle que chaque école entretient une relation singulière avec les collectivités qui les accompagnent. Ainsi, les cinq écoles du territoire régional ne bénéficient pas des mêmes dispositifs de soutien. Outre les aspects économiques, certaines écoles font face à des crises de gouvernance. En comparaison, l'ESACM se distingue par une gestion rigoureuse, ayant permis de maintenir un haut niveau pédagogique et une situation financière stable.

Frédérique RUTYNA précise qu'un état des lieux réalisé avec d'autres écoles a révélé que seules celles de Marseille et du Havre ont appliqué le doublement de la prime ISOE.

Les orientations générales pour 2025 visent à optimiser l'utilisation des recettes afin de maintenir un haut niveau d'exigence pédagogique. Il s'agit d'assouplir les efforts financiers pour permettre à nouveau la programmation d'invitations pédagogiques et de voyages d'étude mais aussi de renforcer la gestion des ressources humaines en recrutant selon les besoins spécifiques identifiés.

Une attention particulière est portée aux recettes issues de la contribution de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'engagement sur le fonctionnement est encore en attente. En complément, l'école sollicite diverses aides régionales à travers des appels à projet, nécessitant une forte mobilisation de l'équipe administrative.

Avec l'arrivée de Sandrine REBEYRAT, des outils de préfiguration budgétaire ont été mis en place afin d'anticiper, notamment, le « Glissement-Vieillesse-Technicité » (GVT). La masse salariale représente entre 70 et 75 % du budget, ce qui impose une gestion prudente avec une vision pluriannuelle.

Le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance est à l'équilibre et permet la reconstitution du fonds de roulement grâce à l'excédent de fonctionnement. En effet, les efforts entrepris, les réajustements des dépenses en énergie et le ralentissement des dépenses pédagogiques ont permis de reconstituer le fonds de roulement à hauteur de 220 000 €, proche du montant idéal de 300 000 €, correspondant à deux mois de salaires.

Les recettes, quant à elles, sont estimées à 2 410 000 € de Clermont Auvergne Métropole, incluant les 50 000 € précédemment évoqués, environ 290 000 € de participation de l'État, 150 000 € de la Région et 40 000 € de la Ville de Clermont-Ferrand, hors subventions « politique de la Ville » pour les projets de La Balise.

L'école bénéficie d'une aide de la fondation Michelin à hauteur de 60 000 €. La demande a été augmentée afin d'inclure un volet sur la professionnalisation avec la création d'une chaire.

Les projets ERASMUS bénéficient d'un financement de 60 000 € sur deux ans.

Les recettes propres sont estimées à 90 000 € et se composent des droits d'inscription au cursus, aux cours publics et stages préparatoires.

Sur les arbitrages des projets Politique de la Ville, Isabelle LAVEST informe la direction qu'elle a défendu les projets de La Balise lors de la dernière commission. Les réponses ne devront pas tarder.

La présidente indique que le quartier de la gare a été désigné comme nouveau quartier prioritaire et que des projets peuvent s'y implanter et être financés.

Forrest PATTERSON soulève des préoccupations concernant les risques de non-perception des recettes liées aux lignes des appels à projets en cours. Sandrine REBEYRAT indique que le budget est conçu avec prudence et que les recettes ne seront inscrites que lorsque l'école les aura effectivement perçues. Les éventuelles recettes supplémentaires seront intégrées au budget au moyen de décisions modificatives ou constatées au moment du vote du compte administratif. Les subventions régionales présentent souvent un décalage de paiement pouvant s'étendre sur plusieurs exercices.

La reconstitution et la sauvegarde d'un « fonds de roulement » revêt une importance particulière dans ce contexte, permettant à l'établissement d'engager le financement des projets.

Pierre PATUREAU MIRAND alerte le conseil sur la situation des financements croisés, particulièrement menacés avec les exemples des suppressions des dotations culturelles dans la Région Pays-de-Loire et, plus récemment, dans le Département de l'Hérault. Les financements viendront principalement des blocs locaux et de l'État, tandis que les collectivités régionales et départementales se désengagent de certaines compétences. Une grande prudence est donc de mise sur ces financements croisés, qui ont historiquement soutenu les politiques culturelles.

Concernant la Région, Isabelle LAVEST se questionne sur le service dont relève l'école (service Culture et non enseignement supérieur). À son arrivée, Sandrine REBEYRAT s'était également interrogée sur la pertinence de cette affiliation. Ubavka ZARIC avait soulevé la question de la compétence de service lors de la création de son poste. Toutefois, elle a rapidement constaté que, dans le contexte de l'enseignement supérieur, les écoles d'art, en raison de leur taille, risqueraient de se perdre parmi les universités, avec pour conséquence une perte significative de financements.

La directrice précise que l'école collabore à l'échelle du site universitaire, en particulier avec l'École d'architecture et d'autres composantes, pour notamment la recherche des financements via des appels à projets.

Michèle MARTEL exprime son inquiétude quant à un désengagement possible de la Région. Isabelle LAVEST rapporte qu'à ce jour, un risque de baisse de 10 % des subventions de fonctionnement a été évoqué concernant les institutions culturelles, ce que confirme Sophie AUGER GRAPPIN.

Concernant les dépenses, sur un budget total de 3 551 600 €, 2 400 000 € seront alloués aux charges de personnel, 951 000 € aux charges générales de fonctionnement, et 200 000 € aux autres charges (bourses, licences informatiques, remboursement des intérêts d'emprunt, dotations aux amortissements et investissements).

Pour les investissements, les recettes sont estimées à 300 000 €, principalement grâce au soutien de la Métropole et au report d'un résultat d'investissement important lié à des décalages de chantiers.

Les dépenses seront concentrées sur le renouvellement des parcs informatiques et du matériel audiovisuel. Isabelle LAVEST s'interroge sur le mode de financement du parc informatique, qui est en majorité loué.

La directrice indique que l'acquisition de matériel informatique est à l'étude. Cet investissement soulagerait le budget de fonctionnement impacté par ce type de location. L'année 2025 sera principalement dédiée à l'acquisition d'un nouveau logiciel de scolarité.

Yannick GONZALEZ s'étonne de la location du parc informatique, compte tenu de l'enveloppe d'investissement confortable, qui permettrait de dégager des ressources pour le fonctionnement. Une réflexion sur la politique d'investissement est en cours et sera prochainement débattue.

Sans autre remarque ou question, cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Budget : Modification du tableau des amortissements

Dans le cadre de la nomenclature M57, une délibération avait préalablement établi la durée d'amortissement des immobilisations. Toutefois, en raison de la modification de la convention relative au bâtiment avec Clermont Auvergne Métropole, qui passe d'un régime de mise à disposition à une mise en affectation, la codification des amortissements doit être ajustée.

À ce titre, le service Finances de la Métropole a sollicité l'ajout de trois articles afin d'assurer la conformité du dispositif comptable.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Lignes Directrices de gestion 2025-2030

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont un document stratégique proposant, sur la base d'un diagnostic RH complet, un plan pluriannuel pour la période 2025-2030. Son objectif est de doter l'établissement d'une véritable politique de gestion des ressources humaines en formalisant les modalités de promotion et de valorisation des parcours professionnels, tout en veillant aux conditions de travail, de formation et de mobilité. Il s'agit également d'adapter la composition des équipes en fonction des besoins identifiés par l'école.

Ce document a été soumis à discussion lors d'une séance de la Commission Vie Professionnelle. Il a ensuite été présenté au Conseil Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, qui a émis un avis favorable sur ce document à l'unanimité par les représentants des collectivités et du personnel.

Frédérique RUTYNA rappelle que ce document est une obligation réglementaire pour les promotions internes et qu'il constitue la feuille de route stratégique en matière de gestion des ressources humaines pour les années à venir.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Taux de promotion – Avancements de grade

Le taux de promotion applicable aux avancements de grade est intégré aux Lignes Directrices de Gestion précédemment adoptées. Afin de formaliser ce cadre, une délibération doit être prise pour fixer les taux d'avancement, lesquels déterminent les conditions de promotion interne et d'avancement de grade.

Ce taux de promotion a été soumis à l'examen du Conseil Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, où il a reçu un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Revalorisation de l'ISOE – Part fixe (Filière culturelle - Enseignement artistique)

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE), initialement mise en place par l'Éducation nationale et transposable aux agent-es relevant de la fonction publique territoriale, a été revalorisée par l'État afin de renforcer l'attractivité des carrières dans l'enseignement.

A l'ESACM, cette revalorisation concerne les équipes pédagogiques : Professeur-es d'Enseignement Artistique (PEA) et Assistant-es d'Enseignement Artistique (AEA).

Le président de la Métropole a décidé d'appliquer cette mesure aux agent-es du Conservatoire et par extension aux enseignant-es de l'école d'art.

L'indemnisation se compose de deux volets :

- Une part fixe, attribuée à l'ensemble des PEA et AEA en raison de leurs fonctions d'enseignement
- Une part variable, versée aux coordinateur-ices d'année.

Dans ce cadre, le montant de l'ISOE passe de 106,23 € à 212,50 € par mois. Cette revalorisation prendra effet à compter du 1er février 2025.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Titres-Restaurants – Dématérialisations, conditions d'octroi et participation financière employeur

Lors de la création de l'EPCC en 2010, une délibération avait acté la mise en place de titres-restaurants d'une valeur du titre de 9,60 €. Depuis cette date, aucune revalorisation n'avait été effectuée.

Dans le cadre de la suppression annoncée des titres papier d'ici 2026, Clermont Auvergne Métropole a lancé un marché afin d'anticiper cette transition. Ainsi, à compter du 1er février, les agent-es bénéficieront d'une carte de titres-restaurants rechargeable.

Il est proposé d'augmenter la valeur faciale du titre-restaurant de 9,60 € à 10,50 € à partir du 1er février 2025 tout en rehaussant la participation de l'employeur, qui passerait de 50 % à 60 %, afin de s'aligner sur les mesures récemment mises

en place par la Métropole, conformément à la volonté du président Olivier BIANCHI de renforcer le pouvoir d'achat des agent-es publics.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Protection sociale complémentaire prévoyance

L'État impose la mise en place d'une protection statutaire pour les agent-es, incluant une participation de l'employeur à la complémentaire santé ainsi qu'à un dispositif de prévoyance, notamment pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie, d'ici 2026.

À l'instar des titres-restaurants, la participation de l'école à la complémentaire santé, actuellement fixée à 30 € par agent-e, et à la prévoyance, limitée à 1 €, n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années.

Les modalités de prise en charge des contrats de prévoyance ont évolué, rendant obligatoire une participation de l'employeur à hauteur de 20 % du montant de référence fixé par décret, soit 7 €. Il est donc proposé d'aligner la prise en charge de l'école sur ce montant pour les agent-es cotisant à un contrat de prévoyance.

Interrogée sur l'impact budgétaire de cette mesure, Frédérique RUTYNA précise en réponse à Isabelle LAVEST que son incidence sur la masse salariale demeure marginale, le nombre d'agent-es souscrivant à un contrat de prévoyance étant limité en raison du coût élevé de ces contrats.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RH : Tableau des effectifs

Concernant la filière administrative, le contrat de la coordinatrice en charge des projets de la Balise a été renouvelé. Par ailleurs, dans le cadre du processus d'autoévaluation, l'école procède au recrutement temporaire d'une adjointe administrative pour faire face au surcroît d'activités. Ce recrutement, prévu du 17 février au 7 juillet 2025 à hauteur de 80 %, vise à appuyer l'équipe dans la collecte et la compilation des informations et données statistiques requises.

Forrest PATTERSON exprime son regret face à la complexité des démarches nécessaires à l'obtention des agréments réglementaires qui conduit à la nécessité de recruter une personne supplémentaire afin de soutenir les équipes déjà en place. Sandrine REBEYRAT rappelle que l'organisation actuelle repose sur le principe « une personne, une mission, une fonction » ce qui peut fragiliser l'équilibre de l'équipe en cas de surcroît d'activité ou d'absence d'un-e agent-e. Elle souligne que les équipes ont été particulièrement sollicitées ces dernières années et qu'il était essentiel d'alléger la charge administrative pour accompagner sereinement le processus d'évaluation HCERES. Forrest PATTERSON comprend cette nécessité et souhaitait avant tout mettre en lumière la lourdeur des démarches administratives.

Dans la filière culturelle, une assistante d'enseignement artistique sera recrutée afin d'accompagner la réorganisation de l'atelier volume. Cette mesure fait suite aux préoccupations de sécurité précédemment abordées en conseil d'administration. La période de test de ce poste s'étendra du 10 mars au 5 juillet 2025.

S'agissant de la filière technique, le contrat de l'adjoint technique contractuel en charge de l'entretien a été renouvelé, tout comme celui du régisseur en charge du bâtiment et de la pédagogie.

Le contrat du technicien en charge du FABLAB évolue avec une augmentation de son temps de travail à 100 %. Il assumera désormais une double mission : 50 % de son temps sera consacré au FABLAB et 50 % au support informatique (intervention de niveau 1), et ce jusqu'à fin août 2025 (date de fin de son contrat actuel).

L'école maintient parallèlement le contrat de prestation pour les interventions de niveau 2.

Une évaluation de ce fonctionnement sera réalisée cet été afin d'examiner la viabilité de cette configuration.

En conséquence, le tableau des effectifs est ajusté pour prendre en compte ces évolutions, et il est proposé de supprimer le poste d'ingénieur informatique, actuellement vacant.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fonctionnement de la coopérative de recherche

Cette année, la Coopérative de recherche prévoit le recrutement de deux nouveaux-elles chercheur-ses.

Le processus de recrutement s'annonce dense en raison du nombre important de candidatures. Afin d'assurer son bon déroulement, il est proposé d'étendre leur bourse d'un mois supplémentaire. Ainsi, la durée de leur bourse passerait à 11 mois, leur permettant de concilier leur engagement dans le processus de sélection avec la continuité de leurs recherches.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption de la Charte relative à l'accessibilité des parcours d'études au sein de l'enseignement supérieur Culture

Conformément aux recommandations du Ministère de la Culture, l'école doit adopter la charte sur l'accessibilité des parcours d'études pour les personnes en situation de handicap.

Sandrine REBEYRAT propose de la valider la charte en l'état et d'y revenir ultérieurement. Un groupe de travail devrait en effet prévoir des ajustements spécifiques au cours des prochains mois.

Elle annonce également la nomination de Stéphane BRAMANT, responsable des études et de la vie étudiante, en tant que référent handicap.

Ubavka ZARIC salue la réactivité de l'école dans l'adoption de cette charte qui permet de renforcer le positionnement de l'école sur l'accessibilité tant au niveau des enseignements que des infrastructures. Elle demande si l'école respecte les normes d'accessibilité, ce que confirme Sandrine REBEYRAT, précisant que seuls quelques aménagements internes restent à réaliser.

Concernant l'accompagnement des étudiant-es, Yannick GONZALEZ interroge sur les dispositifs existants, notamment pour les personnes en déficience auditive. L'école recense les étudiant-es qui se déclarent en situation de handicap et leur propose un accompagnement adapté, avec par exemple des assistant-es ou, plus récemment, des monitorats pour l'aide à la prise de notes.

Isabelle LAVEST rappelle l'importance de cette question à l'échelle nationale et suggère d'établir un lien avec l'école des sourds de la métropole pour informer sur les possibilités d'orientation vers des études artistiques. La présidente se réjouit de la nomination d'un référent handicap et se propose de travailler avec lui sur ces questions.

Poe RICHARD-GLOAGUEN soulève la question de la formation du personnel aux questions de handicap et de santé mentale, regrettant un manque de transparence à ce sujet. Sandrine REBEYRAT précise que le plan de formation de l'école intègre dès cette année ces thématiques afin de répondre aux besoins concrets de l'établissement. Un diagnostic sur l'ergonomie des espaces sera également réalisé d'ici la fin de l'année avec la participation des étudiant-es par Vincent BLESBOIS, qui travaille, par ailleurs, actuellement sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) concernant le personnel.

Sur la question des infrastructures, Frédérique RUTYNA rappelle que l'amélioration de l'accessibilité du bâtiment dépend de Clermont Auvergne Métropole. Un audit mené en 2015 estimait le coût des travaux à plus de 200 000€. La métropole n'est pas en mesure d'investir cette somme actuellement confie la présidente. Isabelle LAVEST admet que l'école ne figure pas parmi les priorités budgétaires et propose, cependant, de créer un groupe de travail pour réfléchir aux solutions envisageables.

Enfin, Ubavka ZARIC souhaite savoir si l'école suit l'évolution du nombre d'étudiant-es et de membres du personnel en situation de handicap. Sandrine REBEYRAT confirme que ces données sont disponibles mais ne peuvent pas forcément être divulguées pour des raisons de confidentialité. Elle souligne que certaines situations ne sont pas connues de l'institution, pour diverses raisons et que certains handicaps ne sont pas visibles. L'école, chaque membre de la communauté scolaire, doit rester attentive pour identifier et accompagner au mieux les personnes concernées.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

Point d'information : Synthèse des travaux de la CVP du 18 décembre 2024

Sandrine REBEYRAT informe l'assemblée que la dernière Commission Vie Professionnelle a été consacrée à la finalisation des lignes directrices de gestion. La commission a contribué à enrichir le document de travail, aboutissant ainsi à la version présentée en séance.

Point d'information : Synthèse des travaux du CSPVE du 30 janvier 2025

Le dernier CSPVE a porté sur le processus d'évaluation du HCERES.

Il a été question également de la nomination de nouvelles personnalités qualifiées au sein de cette instance. Des personnalités ont été identifiées pour intégrer ce conseil. Les contacts sont en cours.

Les questions concernant l'international ont également été longuement débattues en vue de la mise en place très prochainement d'une permanence dédiée.

Les « cafés concertés » sont des temps de concertation uniquement entre étudiant-es sur des thématiques préparés en amont, concernant sur la pédagogie et la vie étudiante. Une synthèse des échanges de la dernière session a été partagée au CSPVE. Il a été conclu que chaque « café concerté » donnerait lieu à communication en CSVPE afin d'apporter les meilleurs éléments de réponses aux problèmes soulevés.

Un point d'étape sur les enquêtes sociologiques menées par Zoé HALLER a été fait avec notamment un point méthodologique.

Le CSPVE s'est également prononcé sur la mise en place du onzième mois de bourse pour la Coopérative de recherche, précédemment voté, ainsi que sur la vie étudiante, les prochaines portes ouvertes, les 200 ans de l'école et la publication qui en découle.

Isabelle LAVEST, à l'évocation des questions internationales, s'intéresse au positionnement de l'école sur les impacts environnementaux et écologiques, notamment sur l'emprunte carbone des transports. Ces questions vont probablement dans le futur, conditionner l'obtention des subventions.

Vincent BLESBOIS l'informe que plusieurs groupes de travail ont été initiés. L'école est notamment partenaire du Valtom, ce qui permet d'aborder les questions de tri des déchets. A ce jour, l'école a des intentions d'actions sur la récupération des matériaux, sur les questions des restes des productions et le recyclage des œuvres créées tout au long du cursus des étudiant-es. Ces chantiers se feront bien évidemment en concertation avec les étudiant-es afin qu'ils puissent être efficaces. La présidente souligne qu'il est nécessaire d'aller au-delà du partenariat avec le Valtom et de travailler activement pour s'approprier ces enjeux.

Sandrine REBEYRAT évoque une question primordiale et centrale pour l'école. Son bâtiment est très énergivore et n'est ni climatisé ni isolé et à ce titre, il peut être considéré comme à risque pour toutes les personnes qui travaillent dans l'établissement. La directrice annonce que l'école n'a pas les moyens de commander des diagnostics exhaustifs pour établir son empreinte carbone et mettre en lumière des alternatives.

Vincent BLESBOIS informe qu'il y a eu deux visites d'un groupe de travail de la métropole.

Pour Pierre PATUREAU MIRAND, il y a plusieurs choses à combiner sur ces questions. Il y a effectivement la possibilité de faire un état des lieux de bilan carbone comme le font beaucoup d'établissements culturels qui se font accompagner par des structures compétentes, comme le Damier. Il faut savoir que la métropole travaille sur un « schéma directeur immobilier énergétique » qui va permettre d'identifier les lieux avec des problématiques d'énergie préoccupantes afin d'établir une stratégie énergétique à l'échelle de la métropole.

Ubavka ZARIC demande si l'ANDEA a pris l'initiative de travailler sur ces questions afin de développer un outil schématique permettant d'établir un bilan carbone homogène pour l'ensemble des écoles. Sandrine REBEYRAT répond qu'il n'existe pas d'outil de ce type. En effet, cela dépend largement de chaque établissement, en particulier pour les écoles situées dans des bâtiments historiques ou celles qui sont organisées sur plusieurs sites.

Ubavka ZARIC informe l'assemblée que le Ministère de la Culture est train de travailler sur un Document Unique pour les lieux labellisés afin d'élaborer un schéma commun d'évaluation de bilan carbone. Elle soulève la question de son application aux écoles d'art, sachant que les écoles nationales d'architecture sont déjà engagées sur ce sujet. Les écoles d'art nationales sont, elles aussi, en phase de test précise Sandrine REBEYRAT.

* * *

Isabelle LAVEST remercie celles et ceux qui ont préparé ce conseil d'administration et qui l'ont animé par leurs échanges.

La séance est levée à 16h30.

Compte-rendu rédigé par Carole TILLY